

## Travaux et aménagements au conseil

**R**éuni le mercredi 6 octobre, le conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers s'est penché sur les travaux en cours et à venir.

**Voirie.** Les travaux de voirie se poursuivent dans le bourg de Château-Bourdin. Les incivilités y sont monnaie courante et obligent les services communaux à apposer des chaînes pour empêcher le passage de voitures et autres engins et ainsi sécuriser les salariés de l'entreprise qui les réalise.

**Maison d'assistantes maternelles.** Le projet avance avec l'approbation, par les élus, de l'avant-projet sommaire de M.A. M. suite aux modifications opérées par l'architecte en charge du projet. Entre ajout d'un garage, agrandissement de la salle commune et refonte de l'espace bureau-accueil, la structure pourrait avoisiner les 160 m<sup>2</sup>, accueillir quatre assistantes maternelles et jusqu'à seize enfants. L'estimatif a été validé à l'unanimité au montant, comme le plan de financement qui laisserait un reste à charge de

72.231 € HT à la collectivité. Ce plan de financement « est un idéal » voué à évoluer, rappelle Johann Baranger, maire.

**Maison des jeunes.** La commune a obtenu, conjointement à l'association ASP-Jeunes une aide de 18.840 € pour la rénovation de la Maison des jeunes. Les élus ont approuvé le plan de financement qui prévoit des travaux pour un montant de 30.550 € HT. Le projet pourrait voir le jour en 2022.

**Argent de poche.** Un bilan très positif a été dressé du dispositif Argent de Ppoché : 137 demi-journées effectuées par les jeunes participants, au sein des services administratifs comme auprès des agents techniques. Un avenant à la convention est voté pour atteindre les 200 demi-journées à la fin de l'année, pour « un budget de 3.000 € en faveur des jeunes ». La convention sera reconduite pour 2022, pour un dispositif accessible dès les vacances de février dans la limite de 30 demi-journées par jeune.

**Divers.** Les élus décident de

commander une étude des voies possibles pour relier les trois bourgs et inclure au projet des voies vers les communes de Parthenay et Mazières-en-Gâtine. « Il ne sera pas possible de réunir les 133 villages qui composent la commune », assure le maire qui attend un rapport financé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, au plus tard en juin 2022.

Le sujet de la sécurisation du quartier du Poirier a retenu l'attention des conseillers. Trois propositions d'aménagements provisoires élaborées par Marie Vincent, agent technique en charge du dossier, ont été présentées pour répondre aux besoins évoqués par les riverains. Les élus sont unanimes sur la nécessité de tester des aménagements de sécurisation. « C'est un dossier qui fait et fera débat ! S'il a été ouvert, c'est avec l'objectif de sécuriser, il ne faut pas l'oublier », insiste Guillaume Bonnin, 5<sup>e</sup> adjoint. Aucune décision n'a été prise pour l'heure.